

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

MAIRIE DE LA PLAGNE TARENNAISE SERVICE
TECHNIQUE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2019120900959D

Référence de l'exploitant : 1950002043.195001RDC02

N° d'affaire du déclarant : 303338436

Personne à contacter (déclarant) : CHAILLOUX Fanny

Date de réception de la déclaration : 09/12/2019

Commune principale des travaux : 73210 PLAGNE TARENNAISE

Adresse des travaux prévus : bellentre

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DRALP- SAVOIE A. R. E.

Personne à contacter : _____

Numéro / Voie : 4 boulevard gambetta

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 73000 CHAMBERY

Tél. : +33479757149 Fax : +33811370150

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Voir plan Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : _____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : 65 cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise TRAVAUX

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau, le cas échéant merci de vous reporter aux recommandations techniques.

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Savoie 0479607300

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : DT DICT

Tél : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : LAUVERNIER Thierry

Signature : _____

Date : 10/12/2019 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2

**TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE**

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.







**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé	 	Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT BRCHT	— Aérien
HTA	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie
HTA ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrupteur non télécommandé	
Interrupteur télécommandé	Y
Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension	T

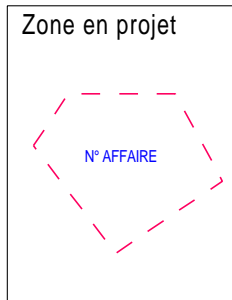
Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	∇
Jonction Chgt Sec.	∇
Jonction Etoilement	•
Jonction Extrémité	◐
Poteau remontée Aéro	◁

Poste électrique	
Poste Source	⊙
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊙
Poste de Répartition	⊠
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊠
Poste Client Production	⊠
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊙

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◇
Armoire à Coupure télécommandée	◇

Coffret BT	
Coupure	⊠
Fausse Coupure	⊠
Sectionnement	⊠
Coupure rapide	⊠
ADC	⊠
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊠
RM BT	⊠
Non normalisé	⊠

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	◦
Client MHRV	⊠
Producteur BT	⊙

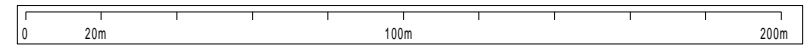


Légende du Plan de détail

BT	HTA
Réseau et branchement	—
Réseau nappe niveau supérieur	—
Réseau nappe niveau inférieur	—
Réseau abandonné	—
Branchement	—
Branchement abandonné	—



Accessoires	Symboles et description
Coffret électrique	⊠ ⊠ Coffret réseau et branchement ⊠ ⊠ Coffret type REMBT
Armoire électrique	⊠ ⊠ Armoire de comptage BT ⊠ Armoire HTA
Boîte BT sous trottoir	□ Réseau □ Branchement
Jonction	■ BT ■ HTA
Dérivation	▬ ▬ BT ▬ ▬ HTA
Bout perdu	▬ ▬ BT ▬ ▬ HTA
Remontée aérienne	● RAS BT ● RAS HTA
Noeud topologique	● BT pénétrant dans un bâtiment ● HTA pénétrant dans un bâtiment
Mise à la terre	⊥



PROTYS.fr - 1950002043 - 195001RDC02 - PLAGNE TARENTAISE - 73210

Enedis

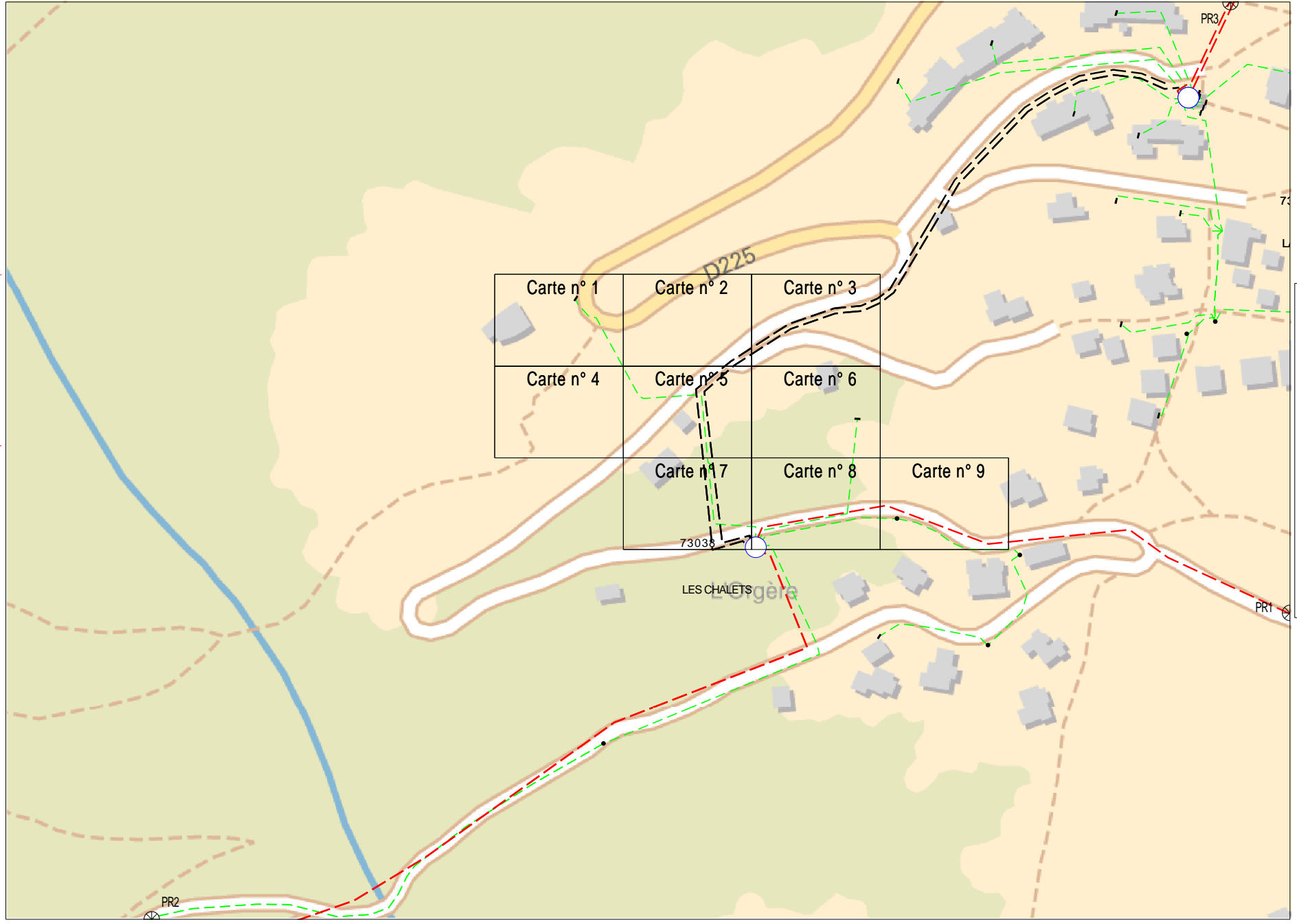
Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



5/15

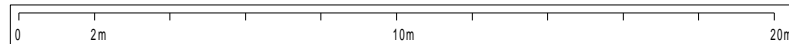


Carte n° 1	Carte n° 2	Carte n° 3
Carte n° 4	Carte n° 5	Carte n° 6
	Carte n° 7	Carte n° 8
		Carte n° 9

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui:
PR1	45.5205554	6.72842719	B
PR2	45.5511793	6.72073942	
PR3	45.55418292	6.72627569	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail



PROTYS.fr - 1950002043 - 195001BDC02 - PLAGNE TARENTAISE 73210

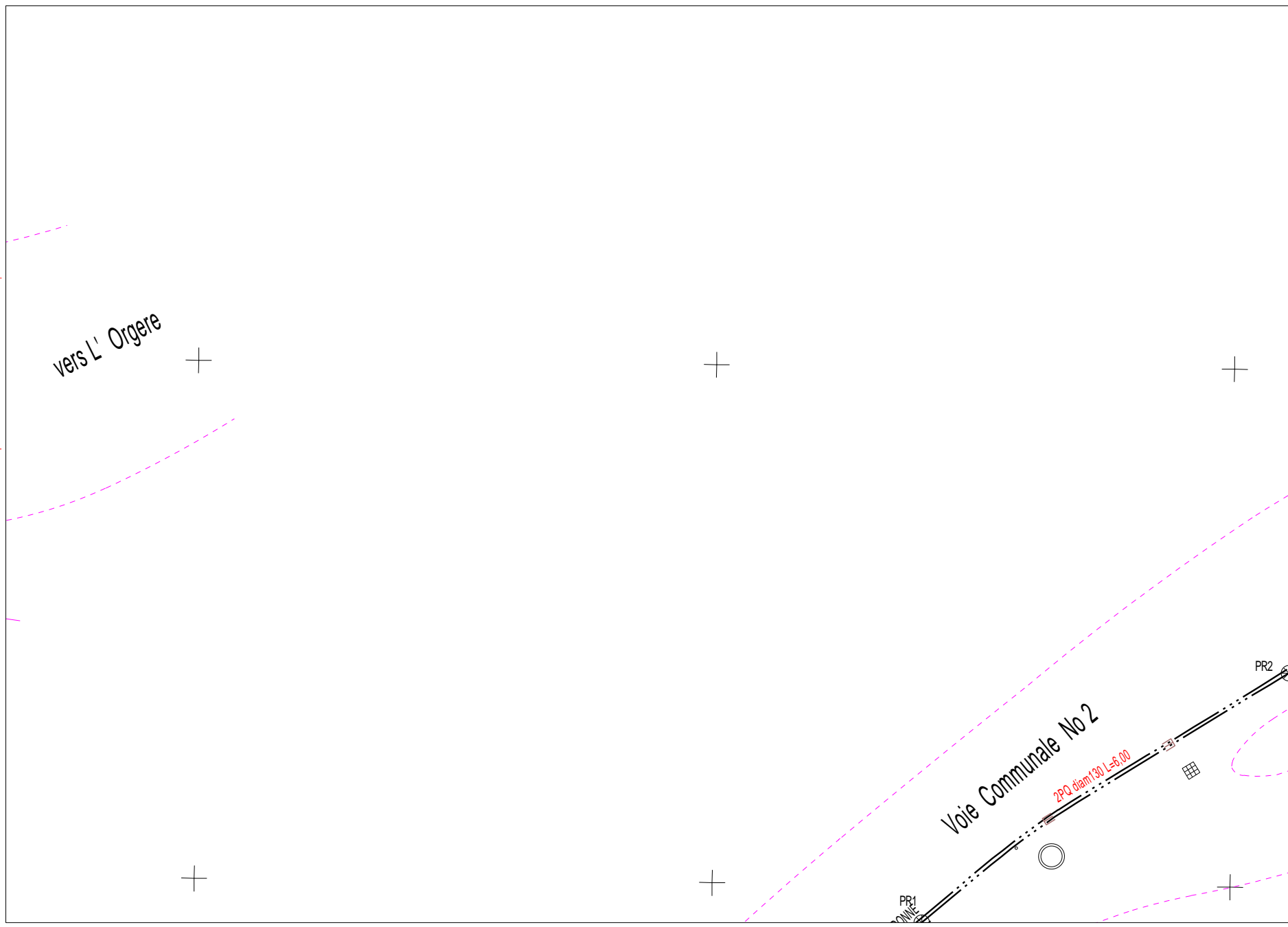


Autre titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



7/15



Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails
 au sens de la réglementation D.FDIC 2, à l'exception des ouvrages souterrains de réseaux BT souterrain de moyenne et basse tension.

Classe	Éléments sur la symbolologie des coordonnées actuelles	Éléments sur la symbolologie des coordonnées actuelles	Éléments sur la symbolologie des coordonnées actuelles
A	◆ ou ◆	◆ ou ◆	◆ ou ◆
B	Aucun élément particulier	◆ ou ◆	◆ ou ◆
C	* ? * ou * Tracé incertain *	◆ ou ◆	◆ ou ◆

Tracé incertain

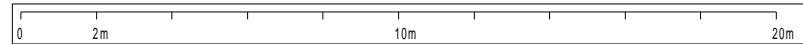
Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	45.5300524	6.7236489	◆ ou ◆
PR2	45.5300676	6.7238309	◆ ou ◆

Système altimétrique : IGN 1969

Édité le : 10-12-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre selon ces règles.
 vers les affluents (côffrets, poteaux, ...).



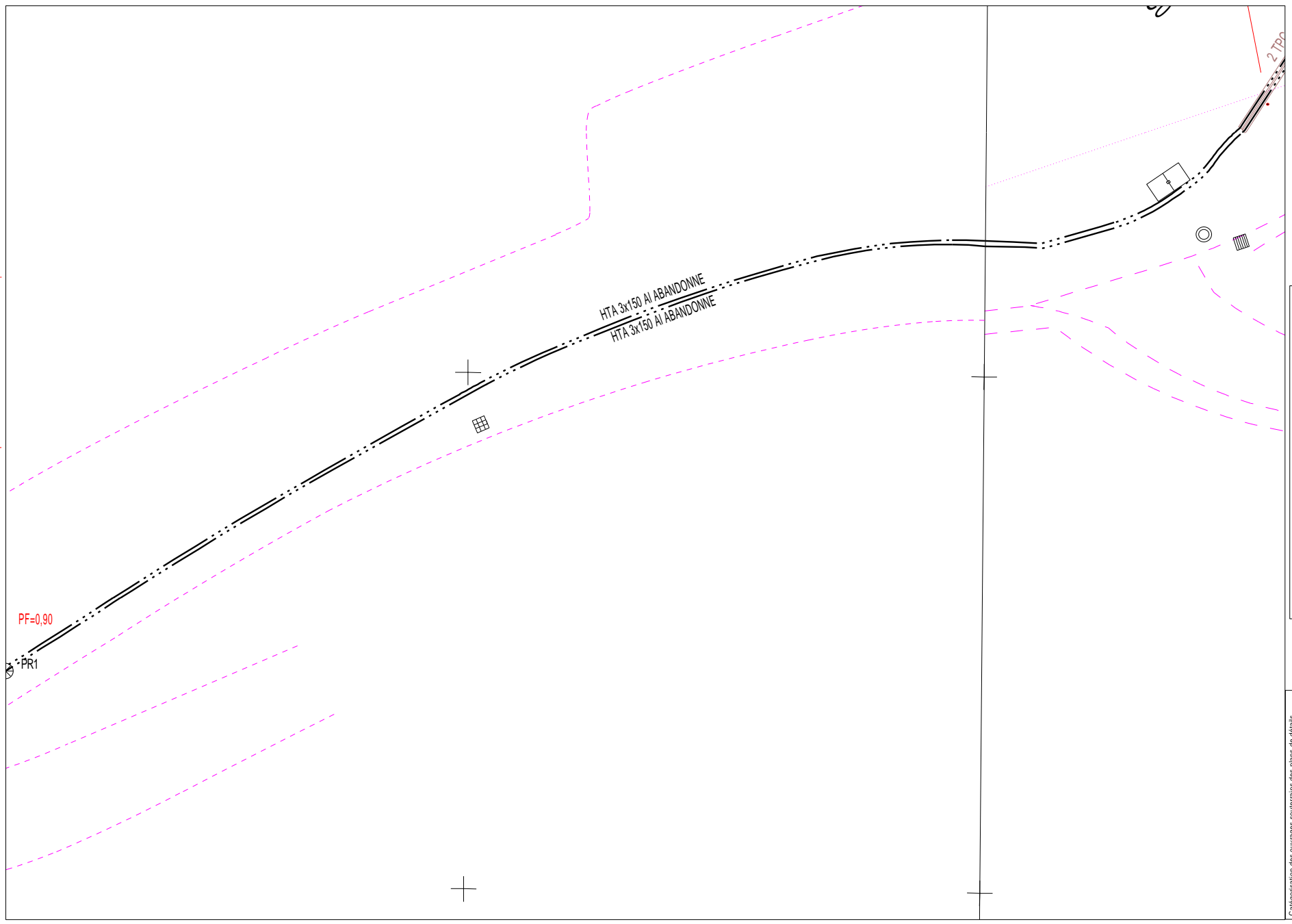
PROTYS.fr 1950002043-195001BDC02 - PLAGNE-TARENTAISE-73210

Autre titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans le cadre de la mise en service des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.

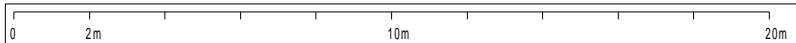


8/15



Categorisation des ouvrages souterrains des plans de détails	
au sens de la réglementation D.F.012, à l'exception des ouvrages souterrains de réseaux BT souterrains de courants faibles.	
Classe	Éléments sur la symbolologie des courants faibles
A	◆ ou ◆
B	Aucun élément particulier
C	* ? * ou * Tracé incertain *

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84	
Ref. point	Point d'appui :
Latitude	Longitude
PR1	◆ ou ◆
46.53008576	6.72383409
Système altimétrique : IGN 1969	



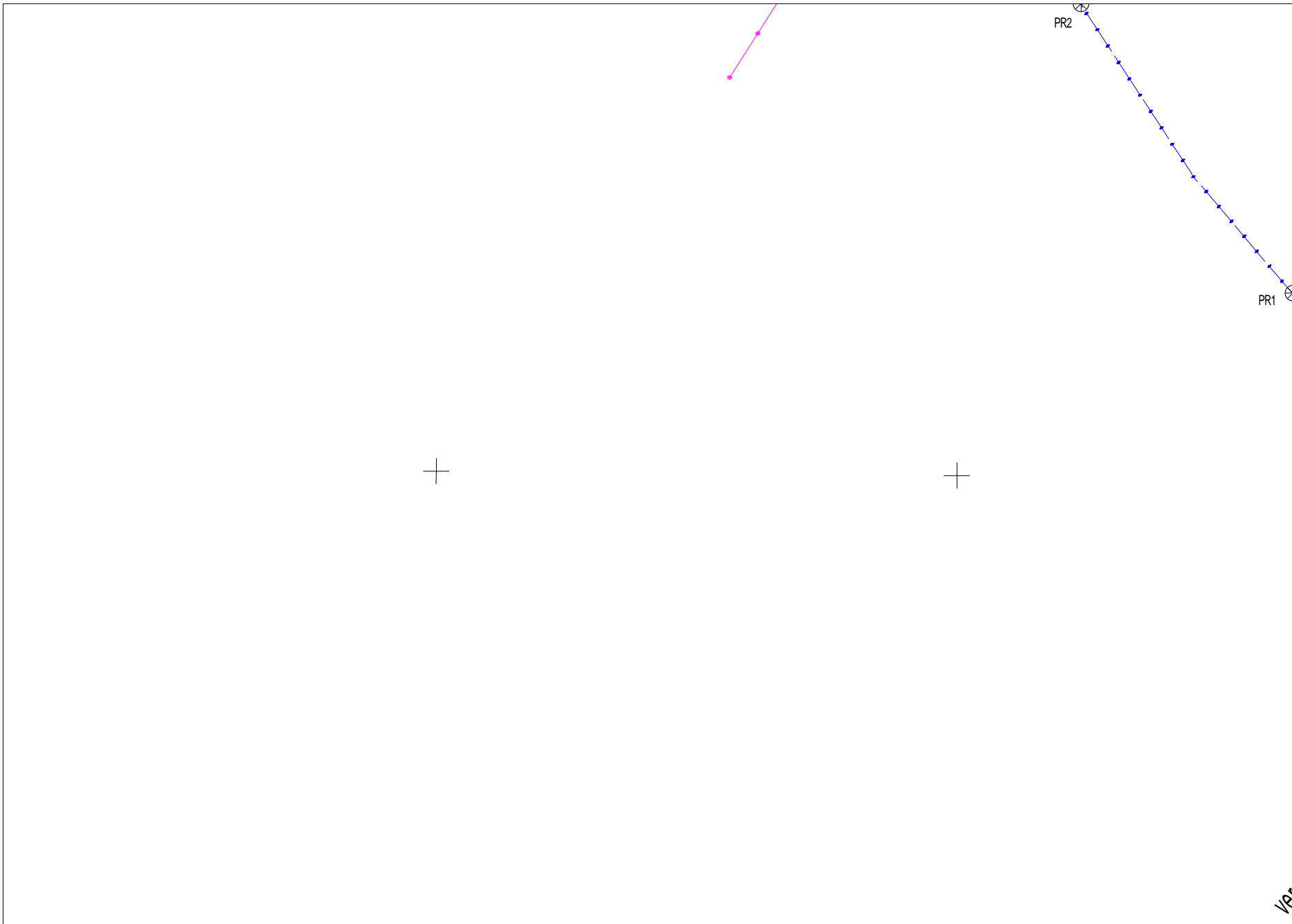
Si un titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1^{er} juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.

2- Les branchements construits après le 1^{er} juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Edité le : 10-12-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite



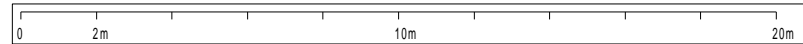
Va.

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails
au sens de la réglementation D.F.D.C. et aux dispositions prises par Enedis pour les ouvrages souterrains de rétro BT souterrain classés en BT souterrain

Classe	Éléments sur la symbolologie des coordonnées cadastrales	Classe	Éléments sur la symbolologie des coordonnées cadastrales
A	♦ ou ◆	ou	◆
B	Aucun élément particulier	ou	◆
C	* ? * ou * Tracé incertain *	ou	◆

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	45.5529204	6.72318796	◆ ou ◆
PR2	45.55302389	6.72309666	Système altimétrique : IGN 1969

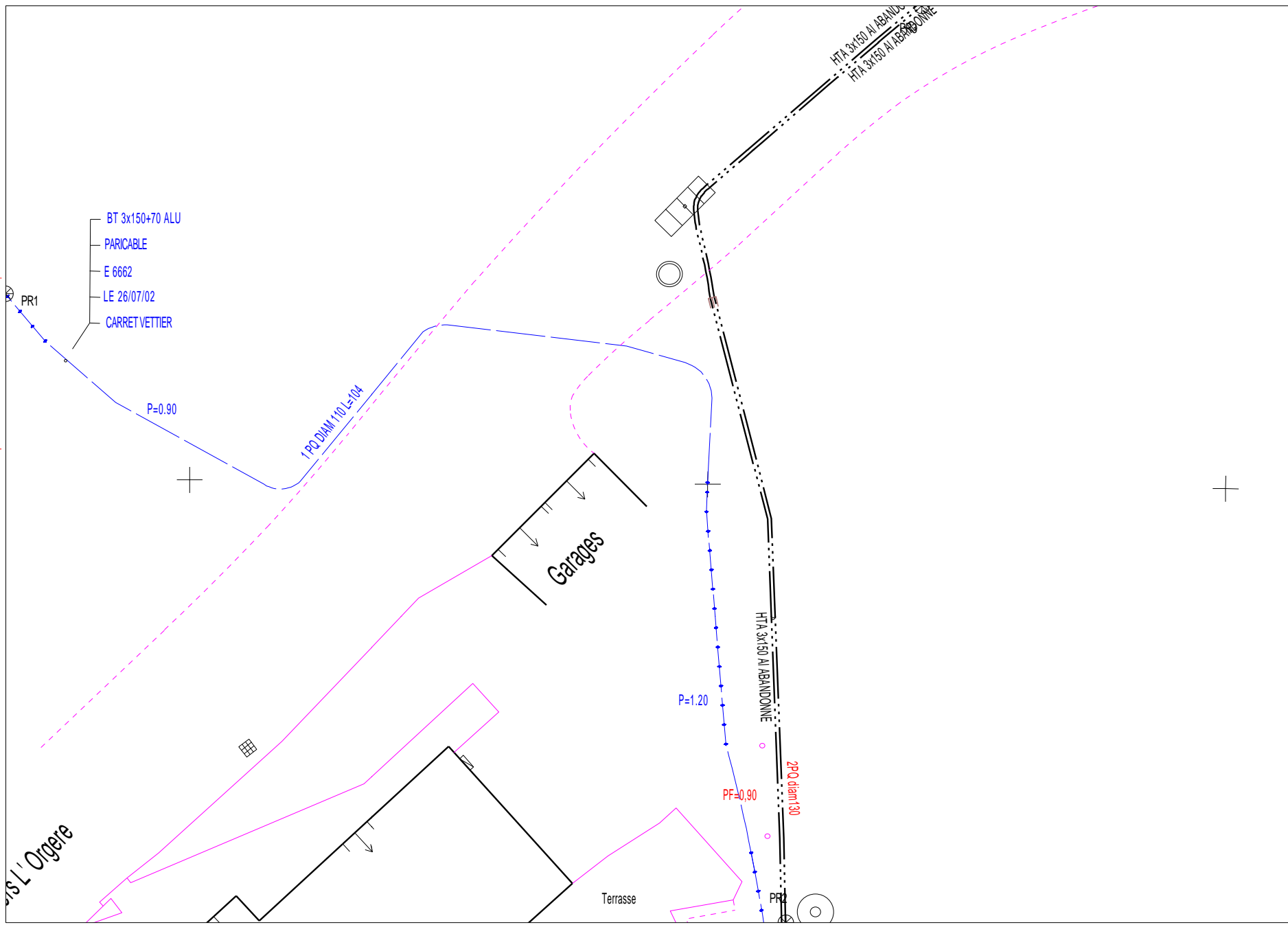


PROTYS.fr 1950002043-195001RDC02 - PLAGNE TARENTAISE 73210

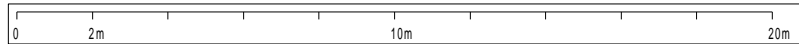


3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).
 Édité le : 10-12-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails		Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84	
Classe	Éléments sur la symbolologie des coordonnées cartésiennes	Latitude	Longitude
A	Point d'appui	6.72318796	6.72356835
B	Aucun élément particulier	45.5520895	6.72356835
C	* 7 * ou * Tracé incertain *	45.55300524	6.72364889



PROTYS.fr 1950002043-195001BDC02 - PLAGNE TARENTAISE 73210



Edité le : 10-12-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

Si vous avez des remarques, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : clients@enedis.fr

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (côffrets, poteaux, ...).

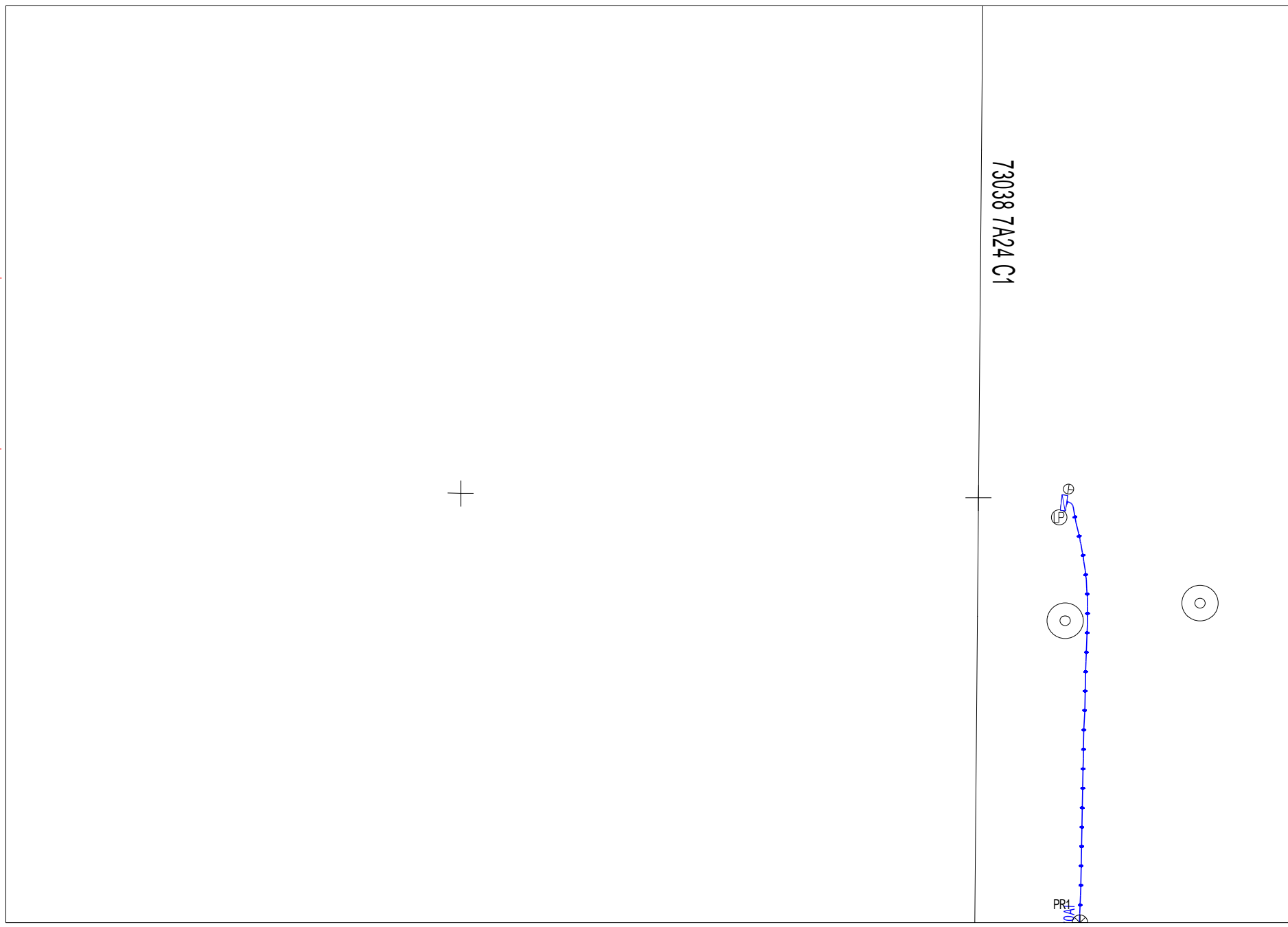
Chaque ouvrage doit être construit conformément aux règles de l'art et doit être conforme aux prescriptions de la norme NF C 15-100.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (côffrets, poteaux, ...).

Autre titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans le cadre de ses travaux indiqués par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



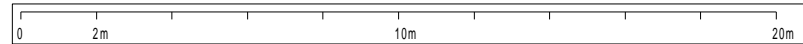
Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	45.5266368	6.7243373	⬇ ou ⬆

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation D.FDIC 2, à l'exception des ouvrages souterrains de réseaux BT souterrains de basse tension.

Classe	Éléments de symboles des coordonnées cartésiennes	ou	ou	Trace incertain
A	⬇ ou ⬆	ou	⬆ ou ⬇	—
B	Aucun élément particulier	ou	⬆ ou ⬇	—
C	* ? * ou * Trace incertain *	ou	⬆ ou ⬇	—

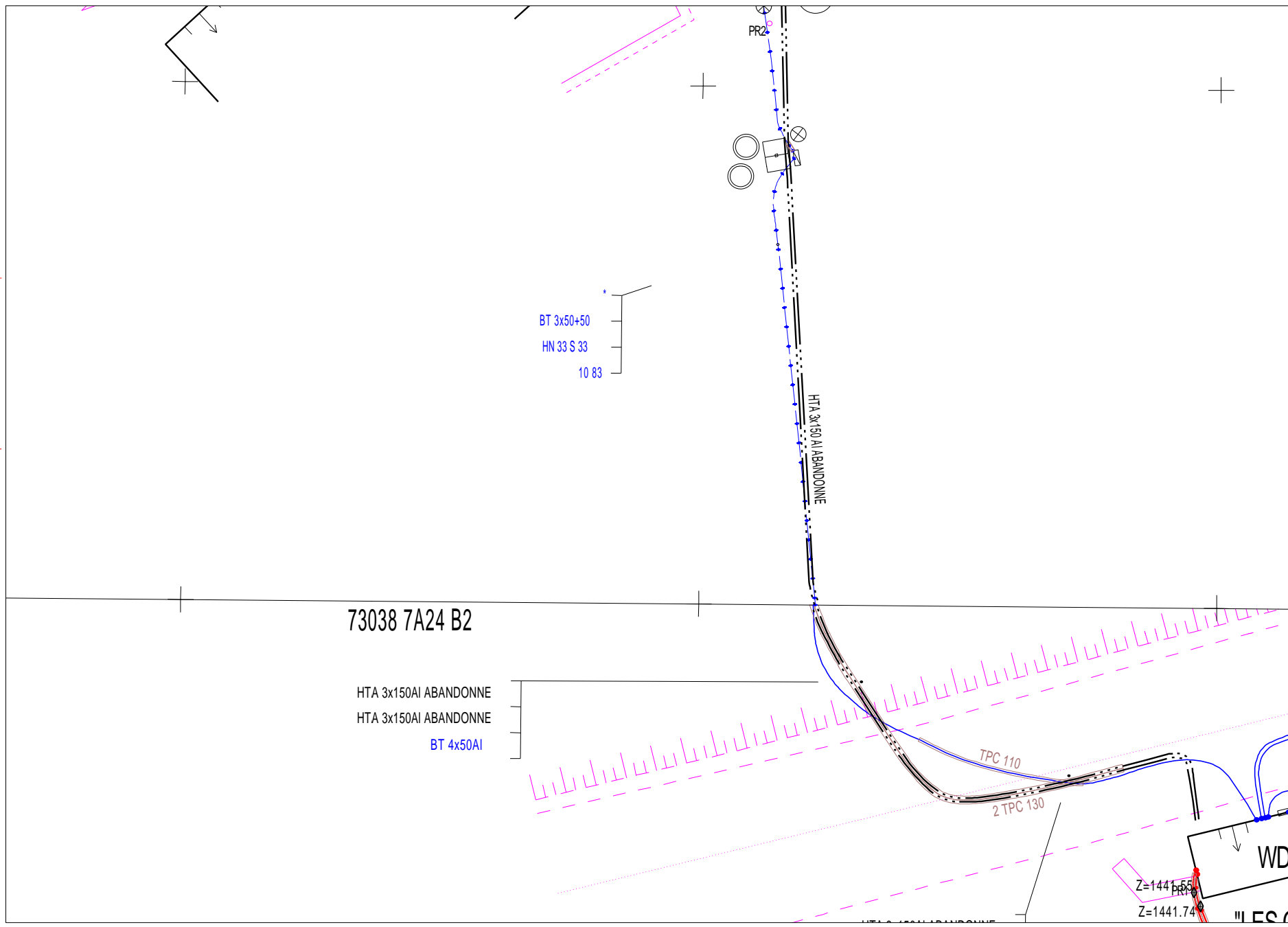


PROTYS.fr - 1950002043 - 195001BDC02 - PLAGNE TARENTAISE - 73210

Autre titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans le cadre des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



12/15



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

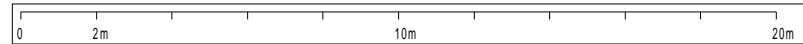
Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	45.5327041	6.72374241	⬆ ou ⬇
PR2	45.53268986	6.72354766	⬆ ou ⬇

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation D.FDIC 2 à l'exception des éléments de réseaux BT souterrains de courbes adhésives.

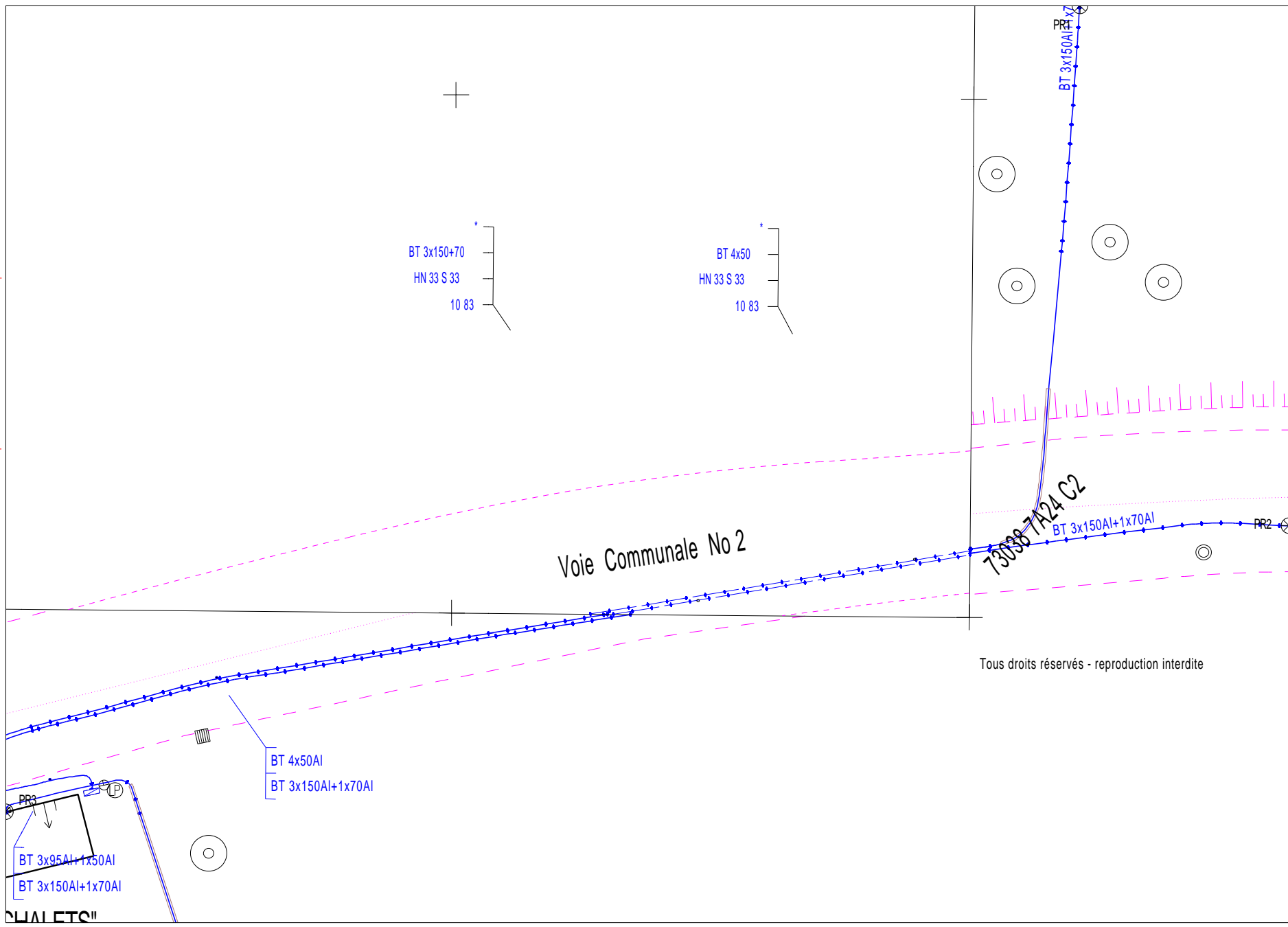
Classe	Éléments de réseaux	Tracé
A	⬆ ou ⬇	— ou —
B	Aucun élément particulier	— ou —
C	* ? * ou * Tracé incertain *	— ou —

Z=1441.55
Z=1441.74



PROTYS.fr - 1950002043 - 195001RDC02 - PLAGNE TARENTAISE - 73210

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans le cadre de ses travaux indiqués par le déclarant.
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).
 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Tous droits réservés - reproduction interdite

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

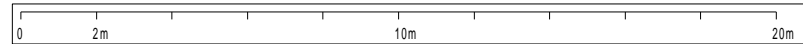
Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui:
PR1	45.5526368	6.7243373	⬇ ou ⬆
PR2	45.55246	6.7242941	
PR3	45.5524018	6.72378814	

Système altimétrique : IGN 1969

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation D.F.0102, à l'exception des ouvrages souterrains de réseaux BT souterrains de distribution basse tension.

Classe	Éléments de symboles des ouvrages souterrains	Tracé incertain
A	⬇ ou ⬆	⬇ ou ⬆
B	Aucun élément particulier	⬇ ou ⬆
C	* ? * ou * Tracé incertain *	⬇ ou ⬆

Tracé incertain



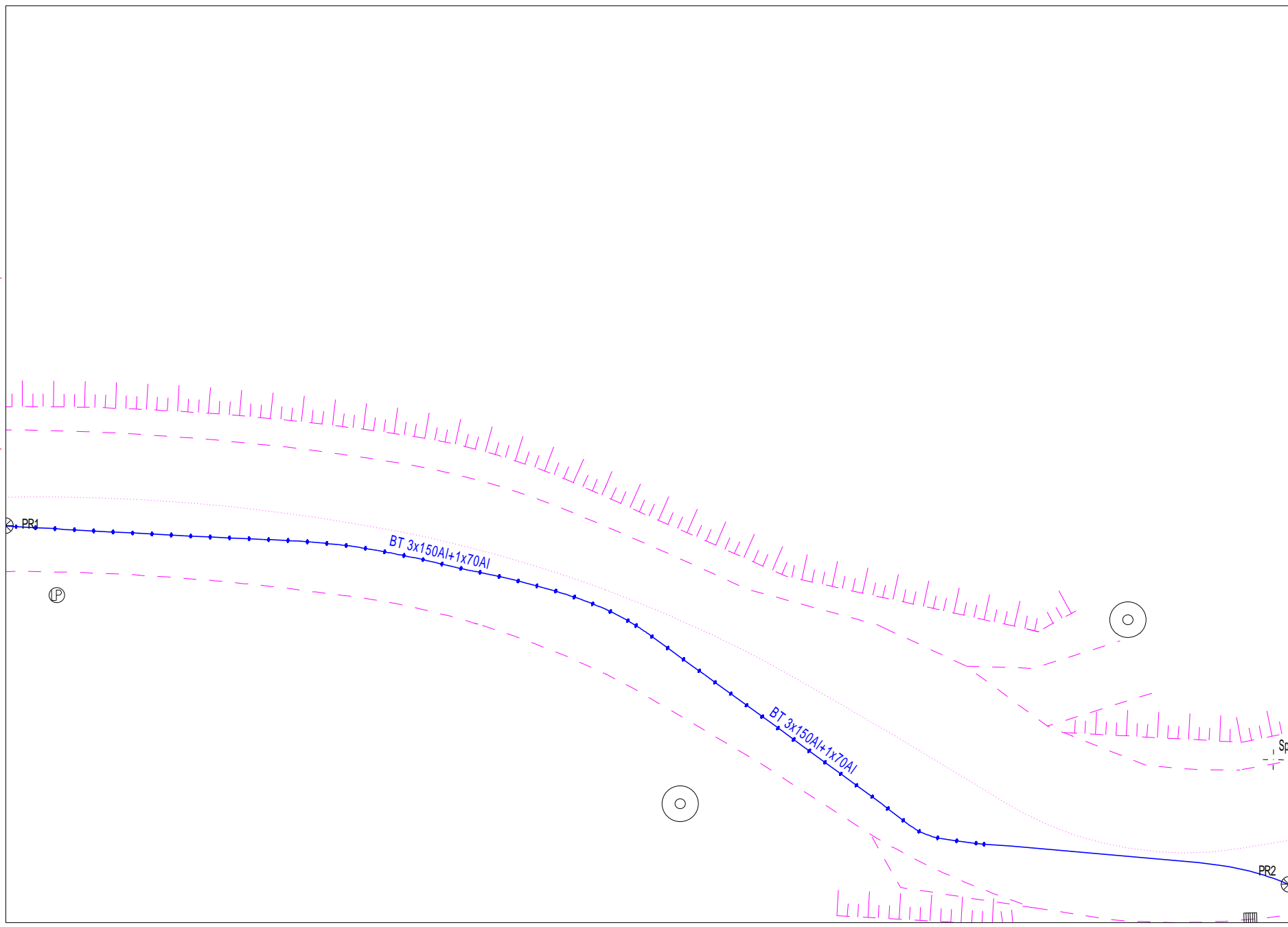
PROTYS.fr 1950002043-195001RDC02 - PLAGNE-TARENTAISE-73210

Autre titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploitées par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012, ne sont pas systématiquement représentés.



14/15



Edité le : 10-12-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affiliaires (coffrets, poteaux, ...).

Chaque assiette de construction de semencement, de décaissement ou de remplissage doit être indiquée sur le plan. Toute modification de profondeur ou de remplissage doit être indiquée sur le plan. Toute modification de profondeur ou de remplissage doit être indiquée sur le plan. Toute modification de profondeur ou de remplissage doit être indiquée sur le plan.

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation D.FDIC 2, à l'exception des ouvrages souterrains de réseaux BT souterrains de courants faibles.

Classe	Éléments sur la symbolologie des courants faibles	Tracé souterrain
A	◆ ou ◆	— ou —
B	Aucun élément particulier	— ou —
C	* ? * ou * Tracé incertain *	— ou —

Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1	46.55248	6.7242841	◆ ou ◆
PR2	46.5523469	6.7250585	◆ ou ◆

Système altimétrique : IGN 1969

Service qui délivre le document

ENEDIS- DRALP- SAVOIE A. R. E.
DT DICT



4 boulevard gambetta

73000 CHAMBERY

France

Tél: +33479757149

Fax: +33811370150

erdf-grdf-savoie-DTDICT@erdf-grdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1950002043. 195001RDC02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème , il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Responsable :

Tél :

Date : 10/12/2019

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDC dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS.fr

À très bientôt,
Le Service Clients

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.